



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 58632

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les interrogations des personnes retraitées concernant le versement trimestriel de leur retraite complémentaire. L'ensemble de nos concitoyens se félicite de l'engagement, de la ténacité et du souci de justice qui a conduit le Gouvernement à élaborer la loi du 21 août 2003 pour sauver notre système de retraite et garantir notamment à tous les assurés une retraite minimal. Néanmoins, le versement trimestriel des retraites complémentaires engendre de réelles difficultés financières pour nos concitoyens, qui doivent parfois faire appel à l'emprunt pour faire face aux aléas de la vie. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour instaurer le versement mensuel des retraites complémentaires, en prenant en compte, en premier lieu, l'intérêt des personnes retraitées, et l'éventuel surcoût de cette prestation pour les caisses complémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58632

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 février 2005, page 1868